CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
Saône et Loire

Invitation

Compte Pénibilité: Que faut-il faire ?

Chers Adhérents,

Malgré l'opposition de la CAPEB depuis l'origine de la création du compte pénibilité, les dix facteurs de pénibilité sont entrés en vigueur. Vous devrez déclarer dans votre DADS, avant le 31/01/2017, si vous salariés sont exposés à la pénibilité. **Pour savoir précisément ce que vous devez faire** et pour vous présenter les modalités pratiques du compte pénibilité, nous vous invitons à une **soirée d'information** animée par nos juristes

Compte Prévention Pénibilité

> le jeudi 12 janvier 2017
de 18 h à 20 h à la CAPEB 71 à CHALON-SUR-SAÔNE

Au programme :

- Rappel de la position de la CAPEB 71, opposée au compte pénibilité !
- De quoi s'agit-il et à qui s'adresse-t-il ?
- Que faut-il faire d'ici le 31 janvier 2017 ?
- Comment devez-vous déclarer la pénibilité ?
- Quelles sont les conséquences de la pénibilité ?
- Questions / Réponses

Un mode d'emploi et des outils pratiques de la CAPEB 71 seront remis à tous les participants !

Nous vous attendons **nombreux** à cette soirée qui se clôturera par un apéritif !

Toni SPINAZZE
Président de la CAPEB 71

Pas d'hésitation, je M'INSCRIS !

BULLETIN – RÉPONSE – Réunion « Compte pénibilité »
à retourner à la CAPEB 71 avant le 10/01/2017

> **Pour vous inscrire,** merci de retourner ce bulletin par **courrier**, par **mail** : capeb71@capeb71.fr ou par **fax** au 03.85.90.97.79

M et/ou Mme

❒ Participera à la réunion : « Compte pénibilité »
à CHALON-SUR-SAÔNE le 12/01/2017 - Nb de personnes :.....

❒ Ne participera pas

Coordonnées ou cachet de l'entreprise
(utile pour vous recontacter en cas de besoin)

(T/9/2017/1/1/14/TRA_03v1)

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Saône-et-Loire
5, rue George Eastman – CS 10026 – 71102 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex – Tél. : 03.85.90.97.70 – Fax : 03.85.90.97.79 – mail : capeb71@capeb71.fr